



Mairie de MANTHELAN

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Commune de MANTHELAN

Séance du 25 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit avril à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard PIPEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. PIPEREAU, DROUAULT, MORIET, GROULT, ALLAMIGEON, MEHLICH, BRAUD, BOBIER MMES MILLON, MAURICE, LACROIX, COURTIN, DUCOS, JOULIN, PIGOT.

Secrétaire de séance : M. MEHLICH

Le Procès-Verbal du 18 avril 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2014-04-25-01- Désignation des délégués de la commune au Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité doit désigner un délégué et un suppléant pour siéger au sein du SMITCOM,

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité,

DESIGNE en qualité de délégué titulaire : M. Bernard PIPEREAU, Maire.

DESIGNE en qualité de délégué suppléant : M. Fabien MORIET, 3^{ème} adjoint.

2014-04-25-02- Election des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Considérant que la Communauté de Communes du Grand Liguillois a opté pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2012 relative à la création de la Commission Locale d'Evaluations des transferts de Charges (CLETC),

Vu le renouvellement des conseillers municipaux,

Considérant que la commune doit désigner deux représentants pour siéger au sein de la CLETC

Le Conseil Municipal,

Après avoir procédé aux opérations de vote à main levée, le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité M. Dominique DROUAULT, 1^{er} adjoint et Mme Marie-Eve MILLON, 2^{ème} adjoint, élus pour siéger au sein de la CLETC.

2014-04-25-03- Taux d'imposition 2014

Il est rappelé que les taux 2014 de la part communale de la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Non-Bâti et la Taxe sur le Foncier Bâti doivent être fixés chaque année au moment du vote du budget primitif.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'impositions à leur niveau de l'an passé soit de voter les taux suivants :

Taxes	Taux communal 2013	Taux départemental 2013
Taxe d'habitation	20.30	26.03
Foncier bâti	18.92	20.62
Foncier non bâti	40.13	45.42

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des taxes des ménages pour l'année 2014 : Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti,

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité.

DECIDE d'appliquer, pour 2014, aux impôts directs locaux, les taux suivants :

Taux de la taxe d'habitation : **20.30%**

Taux de la taxe sur le foncier bâti : **18.92%**

Taux de la taxe sur le foncier non bâti : **40.13%**

MANDATE le Maire pour notifier cette décision à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

2014-04-25-04- Subventions aux associations 2014.

Après examen, le Conseil Municipal délibère et,

DECIDE de procéder au vote à main levée pour chaque association,

DECIDE de verser les subventions suivantes au titre de l'année 2014 :

Associations	Montant demandé 2014	Montant proposé 2014	Montant accordé 2014	Vote	Observations
Sport Attitude Manthelan	1 200.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	Pour: 12 Contre: 3 Abstention: /	
Cantines scolaires	3 600.00 €	3 600.00 €	3 600.00 €	Pour: 15 Contre: / Abstention: /	
Comité des Fêtes du carnaval	20 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	Pour: 15 Contre: / Abstention: /	
Tennis Club Manthelan	1 000.00 €	500.00 €	500.00 €	Pour: 15 Contre: / Abstention: /	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500.00 €	250.00 €	250.00 €	Pour: 12 Contre: 3 Abstention: /	
Entente Sportive	1 200.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	Pour : 14 Contre: / Abstention: /	M. Drouault ne prend pas part au vote
APE	900.00 €	500.00 €	500.00 €	Pour: 12 Contre: 3 Abstention: /	

Associations	Montant demandé 2014	Montant proposé 2014	Montant accordé 2014	Vote	Observations
Association Amitié	100.00 €	100.00 €	100.00 €	Pour: 15 Contre: / Abstention: /	
Cheval et Nature	200.00 €	200.00 €	200.00 €	Pour: 15 Contre: / Abstention: /	
Club des bons enfants	100.00 €	100.00 €	100.00 €	Pour: 15 Contre: / Abstention: /	
Comice Agricole	278.20 €	278.20 €	278.20 €	Pour: 15 Contre: / Abstention: /	1391 habitants *0.20€
Coopérative scolaire	250.00 €	100.00 €	100.00 €	Pour: 15 Contre: / Abstention: /	
La Dynamique CMJ	1 180.00 €	100.00 €	100.00 €	Pour: 12 Contre: 3 Abstention: /	
Les Amis du Livre	150.00 €	150.00 €	150.00 €	Pour: 15 Contre: / Abstention: /	
Les Amis de la Maison du Carnaval	400.00 €	200.00 €	200.00 €	Pour: 14 Contre: 1 Abstention: /	
Solidarité Franco-Roumaine	-	100.00 €	100.00 €	Pour: 12 Contre: 3 Abstention: /	
Souvenir Français du Canton	-	100.00 €	100.00 €	Pour: 14 Contre: 1 Abstention: /	
UNC	200.00 €	200.00 €	200.00 €	Pour: 15 Contre: / Abstention: /	
TOTAL	31 158.20 €	10 478.20 €	10 478.20 €		

2014-04-25-05- Budget Principal : Budget Primitif 2014

Madame MILLON invite le Conseil Municipal à examiner le budget primitif 2014 en fonctionnement et en investissement. Ce budget principal peut se résumer comme suit :

	Pour mémoire budget primitif précédent	Budget Primitif 2014
Section de fonctionnement		
Dépenses	1 273 805.13	1 263 860.14
Recettes	1 273 805.13	1 263 860.14
Section d'investissement		
Dépenses	1 263 860.14	697 369.94
Recettes	1 263 860.14	697 369.94
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF	2 537 665.27	1 961 230.08

Le Conseil Municipal,

VU le compte administratif 2013 et les restes à réaliser,

VU la proposition de budget 2014 présentée par Madame MILLON, adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2014 du budget principal,

ADOPTÉ le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 263 860.14 €
- Section d'investissement : 697 369.94 €

2014-04-25-06- Budget Assainissement : Budget Primitif 2014

Madame MILLON, adjointe aux Finances, invite le Conseil Municipal à examiner le budget primitif 2014 en fonctionnement et en investissement. Ce budget principal peut se résumer comme suit :

	Pour mémoire budget primitif précédent	Budget Primitif 2014
Section de fonctionnement		
Dépenses	57 000.00	51 552.81
Recettes	57 000.00	51 552.81
Section d'investissement		
Dépenses	85 431.57	234 469.60
Recettes	85 431.57	234 469.60
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF	142 431.57	286 022.41

Le Conseil Municipal,

VU le compte administratif 2013,

VU la proposition de budget 2014 présentée par Madame MILLON, adjointe aux Finances,

Il vous est demandé de délibère et à l'unanimité,

VOTER le budget primitif 2014 du budget assainissement,

ADOPTER le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 51 552.81 €
- Section d'investissement : 234 469.60 €

La séance est levée à 22h30